

**Sous-commission paritaire pour l'exploitation des salles de cinéma
SCP 303.03**

Protocole de réouverture des salles de cinéma

Préambule:

- 1) Ce Protocole a été rédigé dans l'optique d'une réouverture dès le 1^{er} juillet 2020.
- 2) Les conventions sont d'application pour toutes les activités de projection dans les cinémas belges.
- 3) Le protocole est un complément spécifique au secteur du « Guide générique pour lutte contre la propagation du Covid-19 au travail » rédigé par le gouvernement et les partenaires sociaux.
- 4) Ce protocole repose sur un principe d'unicité d'application pour les exploitants, le personnel et les clients.
- 5) Les exploitants mettent en avant les recommandations (gestes barrières, etc...) tant au cinéma que sur les différents canaux digitaux.
- 6) En cas de modifications (assouplissement/aggravation) des dispositions par le gouvernement, la Fédération des Cinémas de Belgique (FCB) – en concertation avec le GEES – modifiera en conséquence le protocole. Les modifications du protocole seront partagées avec les cinémas belges par newsletter. Les exploitants communiquent les modifications avec leur personnel.
- 7) Il est demandé aux employeurs de consulter le Comité pour la Prévention et la Protection, le Conseil d'Entreprise ou la délégation syndicale – si présents – concernant l'application des modalités de ce protocole dans le cinéma.

Pour les cinémas:

1. Affichage des règles à l'entrée du cinéma et répétition maximale à l'intérieur.
2. Respect de la distanciation physique (1.5 mètres de distance entre les personnes n'appartenant pas à la même bulle) dans les locaux des cinémas.
3. Favoriser au maximum la vente digitale des billets et le paiement sans contact de façon à réduire le contact aux caisses.
4. Gérer le nombre maximal de visiteurs qui peuvent se trouver dans le cinéma en même temps et éviter les flux entrants et sortants (la FCB informe au plus vite les exploitants sur d'éventuelles modifications de l'Arrêté Ministériel à ce sujet) :
 - A partir du 01/07/2020 le nombre maximal de spectateurs sera de 200 personnes par salle tout en respectant 1,5 mètres de distances entre les personnes n'appartenant pas à la même bulle.
 - Dans une phase ultérieure, la capacité sera augmentée - en concertation étroite avec le gouvernement et le GEES – afin de retrouver un niveau d'exploitation normal.

De plus, les flux entrants et sortants des spectateurs doivent être gérés. Ceci pourra se faire par un étalement des heures de début de séances et des inter

séances d'au moins 20 minutes entre les séances pour éviter les rencontres entre le public sortant et entrant de la salle.

5. Contrôle des tickets en sécurité (sans contact).
6. Si possible, mise en place de personnel à l'entrée du cinéma : rappel des consignes de sécurité et du comportement souhaité. Le personnel pourra également veiller à ce que les visiteurs se désinfectent les mains en entrant dans le cinéma.
7. Nettoyage des surfaces (p.e. les comptoirs) et points (p.e. ATM's, poignées de portes et poubelles) de contact plusieurs fois par jour. La fréquence dépendra de l'intensité d'utilisation et se fera en concertation avec l'entreprise de nettoyage s'il y en a.
8. Information et formation du personnel pour qu'il puisse mettre en application les mesures susmentionnées.
9. Prévoyez un moment de simulation réaliste avant la réouverture officielle.

Les mises à jour éventuelles de ce protocole seront communiquées au plus vite.

Pour les visiteurs:

1. Respect de la distanciation physique (1.5 mètres de distance entre les personnes n'appartenant pas à une même bulle) et des flux directionnels.
2. Arrivée au cinéma au maximum 30 minutes avant le début de la séance.
3. Sortie du cinéma immédiatement après la séance en suivant l'itinéraire indiqué.
4. Restez chez vous si vous êtes malade ou si vous présentez des symptômes grippaux.
5. Suivez toujours les consignes du personnel du cinéma.
6. Achetez vos billets à l'avance et online via le site web ou l'application du cinéma. Si cela n'est pas possible, achetez vos places et payez-les sans contact à la caisse.

Mesures spécifiques au secteur : Réouverture des cinémas

A partir du moment où les cinémas réouvrent pour le public, les exploitants de cinémas belges seront prioritairement soucieux de la sécurité de leurs travailleurs et clients.

Il est, dans un second temps, important pour nous de pouvoir offrir d'un brin de lumière aux gens qui peinent à trouver des moments de détente dans cette période difficile.

Il est dès lors important que la sortie au cinéma puisse se faire dans une ambiance de détente et de convivialité. Dans le texte ci-dessous, nous décrivons l'implémentation pratique des dispositions de ce protocole. Nous faisons appel aux exploitants pour réfléchir de quelle façon ils pourront rendre l'expérience cinéma la plus optimale possible dans leurs salles.

L'ouverture se fera de façon réduite à tous les niveaux. Les studios américains ayant déplacé la majorité de leurs films pour l'année prochaine, l'offre de films sera appauvrie. La FCB rappellera expressément les règles actuelles des 1,5 mètres entre personnes n'appartenant pas à une même bulle à travers les dispositions du protocole ci-dessus. Les dispositions du protocole entraîneront des modifications par ex. au niveau des heures d'ouverture, de la capacité maximale des salles etc. De cette façon, nous pourrons à nouveau accueillir tous les spectateurs de façon agréable et en toute sécurité dans nos salles.

Un cinéma dispose de plusieurs espaces dont les foyers, les shops, les toilettes et bien évidemment les salles. En appliquant une programmation adaptée, il est dès lors relativement facile de séparer les spectateurs et de gérer l'affluence. La FCB invite les exploitants à mettre en place une procédure de distanciation sociale avec des mesures d'hygiène et de sécurité adaptées.

La FCB rédigera à cet effet un exemple de procédure qui pourra être complétée par les exploitants. Les exploitants peuvent l'appliquer et devront continuer à la mettre en œuvre aussi longtemps que nécessaire.

En rouvrant les cinémas avec les mesures supplémentaires, nous pourrons - en plus d'offrir une sortie aux spectateurs - garantir une continuité d'activité à nos établissements et ainsi garantir la pérennité d'emploi de nos travailleurs.

Distanciation Sociale:

Etalement des spectateurs sur la totalité de la visite. Réduction maximale du contact entre visiteurs et entre visiteurs et personnel. Nous pouvons appliquer la règle de 1,5 mètres entre personnes n'appartenant pas à une même bulle sans problèmes.

Principes de base

Les principes de base ci-dessous constituent la base de la distanciation sociale dans les cinémas :

- Environnement sécurisé pour tous les travailleurs et spectateurs.
- Offre au public d'une sortie conviviale et familiale.
- Regagner la confiance de notre public.
- Respect de la règle des 1,5 mètres entre personnes n'appartenant pas à une même bulle
- Aucun contact physique entre le visiteur et le personnel.
- Mesures d'hygiène supplémentaires.

Principes de base vente de billets et occupation des salles :

- En fonction du respect de la Distanciation Sociale, le nombre maximal de personnes par salle est porté à :
 - **A partir du 01/07/2020**

- le nombre maximal de spectateurs sera de 200 personnes par salle tout en respectant 1,5 mètres de distances entre les personnes n'appartenant pas à la même bulle.
-
- Dans une phase ultérieure, la capacité sera augmentée - en concertation étroite avec le gouvernement et le GEES – afin de retrouver un niveau d'exploitation normal.

Ces données peuvent être adaptées à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et en concertation avec les autorités compétentes.

- Le respect de la Distanciation Sociale dans les salles sera contrôlée (par ex. en bloquant des sièges, en les réservant à l'avance,...).

Pour pouvoir respecter les principes de base, nous avons regroupé les dispositions dans les trois groupes suivants:

- **Gestion du flux de spectateurs vers le cinéma**
- **Distanciation Sociale durant la visite**
- **Sécurité et hygiène pour les travailleurs et les visiteurs**

Gestion du flux de spectateurs vers le cinéma :

- **Ouverture spécifique Corona:** Les exploitants peuvent rouvrir leurs cinémas de manière responsable avec une programmation de films adéquate convenant à ses clients tout en respectant la règle de 1,5 mètre entre personnes n'appartenant pas à une même bulle . L'effet sera différent selon le cinéma, car les cinémas ont tous des capacités différentes.
- **Encouragement de la vente de billets online :** La FCB incite les exploitants à vendre le plus possible de billets par internet. Ceci réduira les contacts et les temps d'attente au cinéma.
- **Allez dans un cinéma dans votre région :** Ne vous déplacez pas trop loin, restez près de chez vous.
- **Étalement de la programmation de films :** En plus de la réduction du nombre de places disponibles par séance, un étalement considérable des heures de séances sera appliqué. Nous demandons à nos clients de venir au cinéma au maximum 30 minutes avant le début de la séance. Ceci permettra de gérer l'affluence vers le cinéma et de réduire le nombre de personnes présentes en même temps dans les espaces communs.
- **Mise en place de personnel supplémentaire pour la gestion des espaces :** Le nombre de visiteurs dans les foyers, shops et toilettes est géré et contrôlé par des

membres du personnel.

- **Nettoyage supplémentaire des espaces : Un nettoyage plus approfondi des salles sera possible puisque plus de temps sera à disposition entre 2 séances dans la même salle.**

Distanciation Sociale pendant la visite :

- **Contrôle des billets :** Le postulat de base est que chaque moment de contact entre le visiteur et le personnel se fait de façon sûre, efficace et rapide. Les tickets sont contrôlés visuellement. Le travailleur peut scanner/contrôler le billet sans toucher le billet pour ensuite donner des consignes au visiteur.
- **Utilisation des toilettes :** La FCB recommande que le respect de la règle de 1,5 mètre soit respectée au maximum pendant l'utilisation des toilettes (par ex. en bloquant des toilettes/urinoirs). L'utilisation/le nettoyage alterné des toilettes est également conseillé. Ceci fait l'objet de contrôles réguliers par le personnel du cinéma.
- **Entrée et sortie des salles :** Une visite au cinéma doit se faire sans problèmes. La sortie des salles doit se faire conformément aux règles de distanciation. Ce respect des règles sera supervisé par le personnel. La FCB conseille de faire sortir une seule salle à la fois. Les cinémas sont tenus de mettre en place des flux de visiteurs à « sens unique ». Ceci peut se faire par de l'affichage signalétique, stickers au sol, posters, etc...

Sécurité et hygiène pour les travailleurs et les visiteurs :

Par rapport à la sécurité et l'hygiène, la FCB conseille les points suivants :

- **Respect des règles :** Le manager opérationnel du cinéma est responsable du respect de ce protocole. Dans cette fonction, il sera superviseur Corona. En cas d'absence du superviseur Corona, il sera remplacé par un autre collaborateur.
- **Superviseur Corona :** La principale tâche du superviseur Corona est de contrôler si les dispositions de ce protocole sont respectées de façon correcte. Il fait également office de point de contact par rapport aux questions sur la sécurité et l'hygiène.
- **Instruction et formation du personnel :** Pour garantir la sécurité des clients mais également du personnel, une communication adéquate au personnel est absolument nécessaire. La direction s'assurera d'une bonne communication sur les mesures dans et autour de son cinéma avant la réouverture de celui-ci.
- **Protection supplémentaire du personnel :** Pour le personnel, du

matériel de protection supplémentaire sera prévu, comme des masques buccaux et des gants. Le personnel recevra des instructions d'hygiène supplémentaires. Le matériel sera mis à disposition des travailleurs gratuitement.

- **Payement sans contact** : Au cas où il est uniquement possible de payer à la caisse, essayer de limiter au maximum les paiements cash ou même de les exclure. Ceci vaut pour la caisse billetterie tout comme pour les caisses des shops. Le payement sans contact doit être vivement conseillé. Eviter tout contact physique lors des paiements.
- **Matériel de désinfection des mains** : Mettre des matériels de désinfection à disposition du personnel et des clients.
- **Nettoyage supplémentaire** : Nettoyer les poignées des portes et les autres points de contact plusieurs fois par jour de façon normale. Fréquence en fonction des l'intensité d'utilisation et en concertation avec l'entreprise de nettoyage s'il y en a.
- **Toilettes** : Nettoyage selon le programme normal. Nettoyage approfondi des points de contact et des facilités de nettoyage des mains. Déterminer la fréquence en consultation avec l'entreprise de nettoyage (le cas échéant). Prévoir suffisamment de savon (liquide) et de matériel pour le séchage des mains.
- **Vente des produits alimentaires (shops)**: Les principes de base valent également pour la vente des produits alimentaires dans les shops. Les travailleurs doivent recevoir des instructions spécifiques sur la sécurité et l'hygiène pour cette activité. Eviter tout contact physique. Affichage d'instructions pour inciter le public à ne toucher que les produits qu'ils achèteront.
- **Communication Distanciation Sociale** : Essayer d'attirer au maximum l'attention des spectateurs sur les règles de distanciation sociale. (par ex. en utilisant des files d'attente, des stickers au sol).

FCB:

La FCB accompagnera au maximum les exploitants dans l'exécution de ce protocole. Les éventuelles modifications du protocole seront communiquées via une « newsletter spéciale ».

Nous restons bien évidemment disposés à prendre toute mesure supplémentaire si nécessaire.

MESURES DE PREVENTION
CORONAVIRUS



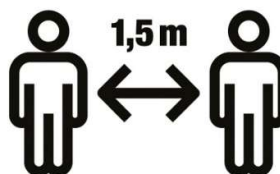
ACHETEZ VOTRE TICKET ONLINE
OU VIA NOTRE APPLICATION MOBILE



IL SUFFIT DE MONTRER VOTRE TICKET



PAYEZ SANS CONTACT



GARDEZ 1,5 METRES DE DISTANCE



ARRIVEZ AU CINEMA AU **MAX. 30 MINUTES**
AVANT LA SEANCE



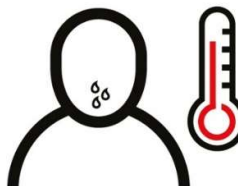
EXIT →

SORTEZ DE LA SALLE
IMMEDIATEMENT APRES LA SEANCE



RESPECTEZ LES CONSIGNES
DU PERSONEL

STAY HOME



RESTEZ CHEZ VOUS SI VOUS VOUS SENTEZ MALADE

MERCI POUR VOTRE COOPERATION